



## **Déclaration liminaire de la FSU à la séance du CTMESR du 29 sept 2014**

La FSU s'inquiète des conditions dans lesquelles se déroule cette rentrée universitaire. Les affirmations rassurantes de la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et sa secrétaire d'Etat lors de leur conférence de presse de rentrée sont largement contredites par les informations qui nous remontent du terrain. Ce sont de fortes hausses d'effectifs, notamment en 1<sup>er</sup> année de licence, dont nous ont fait part les collègues de nombreuses universités. Quelques exemples dans les licences Sciences et Technologies (20 % à Grenoble, 27 % à Dijon, de 20 à + 30 % à Nantes), ou en Sciences Humaines et Sociales (+ 4 % en Droit et Sciences Economiques à Limoges, 20 % en Economie et 34 % en Administration Economique et Sociale à Bordeaux).

*« Cela faisait longtemps que nous n'avions pas connu une rentrée aussi animée en termes d'enseignements vacants avec un aussi grand nombre d'étudiants sans enseignant... »* : c'est la conclusion d'un courriel d'un directeur d'UFR à ses collègues dans lequel il dresse une liste conséquente d'enseignements de mathématiques vacants presque deux semaines après la rentrée (7 groupes de TD en L1, 5 amphis, 1 cours-TD, 7 groupes de TD en L2).

Si on ne peut que se réjouir de voir des étudiants plus nombreux attirés par les formations universitaires, l'inquiétude prévaut tant sur les conditions d'études qui leur sont offertes que sur les conditions de travail des personnels dont le nombre ne suit pas. L'emploi reste insuffisant en regard des besoins, les données montrent que les 1000 postes supplémentaires par an dont Mme Fioraso fait état ne se sont pas concrétisés dans les établissements. Les annonces de gels importants de postes dans certaines universités ne font qu'inquiéter plus encore le personnel. Parallèlement l'annonce d'une austérité toujours renforcée suscite les plus grandes craintes dans les organismes de recherche, où contrairement aux affirmations ministérielles, les effectifs de titulaires ont significativement décliné depuis 12 ans. La mobilisation des directeurs d'unités et le mouvement « science en marche » en cours donnent la mesure des difficultés éprouvées dans les établissements et les organismes. La situation déplorable du ministère quant à l'emploi non titulaire et la précarité ne s'améliore pas deux ans après la loi du 12 mars 2012, montrant que des mesures de fond spécifiques à notre ministère sont nécessaires pour éviter le recours abusif à des contractuels et vacataires.

Les moyens assurés par l'Etat restent insuffisants, le transfert de masse salariale aux établissements continue à se faire sans compensation intégrale des coûts induits. En 2014, c'est à peine la moitié des 200 M€ d'augmentation des charges qui sera compensée. Ce n'est pas l'augmentation de 45 M€ en 2015 du « beau budget » de l'ESR vanté par Madame Vallaud-Belkacem qui renversera la tendance, d'autant plus qu'elle suit la décision d'annulation de 400 millions d'euros de crédits pour l'ESR dans la loi de finances rectificative 2014. La communauté scientifique se débat dans d'innombrables difficultés et souffre du manque de moyens, pourtant les seuls projets que semble mettre en avant le ministre sont la mise en place des regroupements d'établissements dont nous avons suffisamment décrit la lourdeur administrative et le caractère étouffant pour les évolutions de la recherche et de l'enseignement. On ne comprend d'ailleurs plus rien à ces montages alors que certains sont recomposés en catastrophe.

La FSU renouvelle la demande émise dans un courrier SNESUP-FSU du 11 juillet que soient présentés les moyens que le ministère met en œuvre pour protéger ses agents et éviter que l'ESR soit une zone de non-droit face aux trop nombreux non respects de la réglementation. Après que la ministre ait déclaré en début de mois vouloir faire respecter la loi par les maires, en ce qui concerne les rythmes scolaires, nous attendons qu'elle la fasse respecter dans l'ESR par les chefs d'établissements.

En ce qui concerne les textes qui ont été examinés dans cette instance, le ministère pourrait-il nous expliquer ce qu'il en est de la mise en œuvre de la double parité dans la formation restreinte des conseils académiques. Un courrier du président de la CPU indique que le ministère aurait donné son aval pour ne pas appliquer le décret 2014-780. La FSU avait alerté, dès la préparation de la loi, sur l'impossibilité de trouver des solutions pratiques satisfaisant cette mesure. L'entêtement du ministère l'a conduit à développer un dispositif pouvant mettre en cause le respect des résultats d'une élection et dont le fondement légal est contestable. Mais si l'annonce de la CPU est confirmée, on ne peut que s'étonner qu'il faille attendre que cet organisme reprenne des arguments que nous avons présentés dans cette enceinte pour que le ministère sorte de sa surdité, aboutissant à une situation ahurissante où celui-ci préconiserait de ne pas appliquer un texte réglementaire qu'il vient de rédiger.